

## **A la une / Enquête**

**Le Pr Ladjali, chef de service gynécologique et obstétrique de Béni Messous**

### **“Les autorités doivent agir”**

“Il est injuste, et même interdit au plan médico-légal, de mettre dans un seul lit deux à trois femmes qui viennent d’accoucher. S’il arrive quoi que ce soit à l’une d’elles, nous en serons responsables”, assène le Pr Ladjali. Le praticien, ayant exercé de longues années en France, exprime son impuissance face à la situation. “Nous n’avons pas le droit, non plus, de refouler des femmes sur le point de mettre au monde leur bébé, au motif que nous n’avons pas de place. Ce geste serait considéré comme une non-assistance à une personne en détresse”. Il rapporte le cas d’une jeune femme, qui a fait le tour des hôpitaux à partir de Sidi-Ghilès (localité plus lointaine que Cherchell), alors qu’elle était sur le point d’accoucher. “On a refusé de l’admettre partout. Quand elle est arrivée chez nous, il était presque trop tard”. Selon le Pr Ladjali, le nombre des accouchements dans son service a doublé en dix ans. Les grossesses à risque (complications dues à l’hypertension, le diabète, le développement anormal du fœtus...) constituent près de 60% du nombre de parturientes admises. “Ne pensez pas que les femmes qui accouchent ici sont issues de familles pauvres. Elles choisissent Béni Messous pour une prise en charge médicale sécurisée”, commente le médecin. Les difficultés apparaissent au cours de l’hospitalisation, dont la durée varie entre 24 heures et six jours. “Il faudrait que les autorités nationales prennent conscience de la situation et décident d’y remédier. Nous les avons alertées”, note le Pr Ladjali.

S. H.